

**Votre contact en direct**

046sebastien.granier@pole-emploi.net

P91/IL34601/ACX6

Mme GLASER SARAH-MAUD
9 ROUTE DE MINERVE
34210 AZILLANET

Références à rappeler

numéro identifiant 7593109E

BEZIERS, le 03 janvier 2017

ACX6

Objet : **Convocation à un entretien dans le cadre de votre projet personnalisé d'accès à l'emploi (RAPPEL)**

Madame GLASER,

Vous vous êtes inscrite comme demandeur d'emploi le 08 novembre 2016.

Lors de votre entretien du 02 mars 2016, nous avons défini avec vous les actions à engager dans le cadre de votre projet personnalisé d'accès à l'emploi. Depuis cette date, vous avez peut-être retrouvé un emploi. Dans ce cas, je vous remercie de nous le faire savoir.

Si vous êtes toujours à la recherche d'un emploi, un bilan des actions menées est nécessaire, afin de faire le point sur vos recherches, d'analyser ensemble le marché du travail correspondant à votre recherche d'emploi et préciser ensemble les prochaines étapes de votre projet personnalisé d'accès à l'emploi.

Dans cette perspective, vous avez rendez-vous avec votre conseiller, M. GRANIER SEBASTIEN, le 11 janvier 2017, à 11h30 à l'adresse suivante :

Pôle Emploi Beziers capisco
Parc Club de la Devèze CS 50641
166 RUE Maurice bejart
34536 BEZIERS CEDEX

Afin de tirer le meilleur profit de cette rencontre, je vous invite à apporter votre curriculum vitae (CV) à jour, ainsi que tout élément permettant d'attester de vos recherches d'emploi.

Cet entretien est indispensable dans le cadre de votre projet personnalisé d'accès à l'emploi. A ce titre, il est obligatoire.

GLASER SARAH-MAUD
Références : 7593109E

Si vous n'êtes pas disponible, vous devez impérativement nous en informer dans les plus brefs délais :

par voie dématérialisée à partir de votre espace personnel sur **www.pole-emploi.fr*** rubrique "Mes échanges avec Pôle emploi", service "Mon agenda"

par courrier à l'adresse PARC CLUB DEVEZE CS 50641
166 RUE MAURICE BEJART
34500 BEZIERS.

IMPORTANT : En cas d'absence à cet entretien et sans justificatif de votre part, nous serons contraints, conformément aux articles L. 5412-1 et R. 5412-1 à R. 5412-8 du code du travail, de procéder à votre radiation de la liste des demandeurs d'emploi, ce qui entraînera l'interruption du versement par Pôle emploi du revenu de remplacement, si vous en bénéficiez.

Si vous bénéficiez du RSA, cette décision sera transmise au Président du Conseil Départemental qui pourra décider d'interrompre le versement de ce revenu.

Je vous prie d'agréer, Madame GLASER, mes salutations distinguées.

GRANIER SEBASTIEN
046sebastien.granier@pole-emploi.net

*chemin d'accès : sur **www.pole-emploi.fr**, cliquez sur "Accéder à mon espace et gérer mon dossier", puis saisissez vos codes personnels.